

Réduire facilement le volume de ses ordures ménagères

Foire aux questions

En cas de vol, perte ou détérioration de ma carte, que faire ?

Je préviens la Communauté de Communes du Bassin de Pompey pour désactiver ma carte et éviter une utilisation frauduleuse. Son remplacement pourra être soumis à facturation.

Et si je déménage ?

- Je suis locataire : je rends ma carte à mon propriétaire lors de l'état des lieux. En cas de non restitution elle pourra vous être facturée.
- Je suis propriétaire : je préviens le service environnement du bassin de Pompey et restitue ma carte.

Que faire si la trappe ne s'ouvre pas ?

Je contacte le service environnement du bassin de Pompey ou informe mon propriétaire au plus vite.

- Voyant **orange** : accès refusé
- Voyant **rouge** : conteneur hors service ou plein - je signale rapidement le dysfonctionnement à la Communauté de Communes.

Que faire de mes déchets encombrants ?

Ne déposez surtout pas autour des conteneurs. Rendez vous à la déchetterie intercommunale dont l'accès est gratuit pour les habitants du Bassin de Pompey ou contactez votre bailleur ou maire.

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Rue des 4 Éléments - 54340 POMPEY

03 83 49 81 81

www.bassinpompey.fr

Déchetterie Intercommunale

Voie de la digue - Ecluse de Clévant
54390 FROUARD



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



European Energy Award

Trier ses déchets en habitat collectif

L'avenir appartient à ceux qui **trient** mieux...



Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !



+ d'infos sur : www.bassinpompey.fr

Bassin de Pompey
Communauté de communes

facebook.com/bassinpompey

@bassinpompey

Nouveaux conteneurs, nouvelle carte

Comment ça marche ?

Trions mieux pour payer moins



Avec ma nouvelle carte, j'accède aux conteneurs gris et bleu pour jeter mes ordures ménagères.

Ma carte est personnelle. Elle permet de :

- Réserver l'accès des conteneurs enterrés aux habitants du quartier
- Mesurer la production pour chaque foyer des ordures ménagères produites qui ne se trient pas, dans un objectif de maîtrise des dépenses du service.

En cas de déménagement, vous devez impérativement la restituer à votre propriétaire/bailleur lors de la visite d'état des lieux. A défaut elle pourra vous être facturée.

Les bonnes pratiques pour un quartier plus propre

1. Zéro dépôt autour des conteneurs pour plus d'hygiène, et de sécurité (même si j'ai oublié mon badge)*.
2. Ne pas se stationner aux abords de la plateforme car cela empêche le passage du camion et la collecte des conteneurs**.
3. Si le conteneur ne s'ouvre pas, je dépose alors mes déchets dans le conteneur le plus proche.

* Rappel : le dépôt d'ordures sur la voie publique est passible de verbalisation (art. 632-1 et R 635 - 8 du code pénal).

** Sous peine de verbalisation et d'enlèvement en fourrière.



1

Pour déverrouiller le conteneur, présentez votre badge sur la partie inférieure du boîtier noir. Le voyant vert s'allume, vous avez 20 secondes pour ouvrir le tambour.

2

Ouvrez le tambour et déposez votre sac.

Sac de 50 litres Maxi

3

Refermez le tambour sans tasser le sac en accompagnant le mouvement jusqu'au bout.



EMBALLAGES EN METAL, MEME LES PETITS

BOUTELLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

BOUTELLES ET BOCAUX EN VERRE VIDES DE LEURS RESTES



Et n'oubliez pas...

En déchetterie : gros cartons, bidon d'huile de vidange, électroménager, ferraille, meubles, peintures...

En pharmacie : médicaments, seringues...